

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du GIP AREVE du 6 Mars 2018

L'assemblée Générale du GIP AREVE s'est réunie le Mardi 6 mars 2018 à 15h, au siège social du GIP, Techno Parc Epsilon 1 à Saint-Raphaël.

Membres de l'Assemblée Générale du GIP :

Etaient présents :

- M. Tosan – Vice-Président de la C.C. du Pays de Fayence
- M. Moissin – Conseiller communautaire CAVEM
- M. Parlanti – Vice-Président de la C.A. Dracénoise
- M. Bottero - Conseiller communautaire de la C.C. du Pays de Fayence
- M. Longo – Conseiller communautaire CAVEM
- M. Geisler - Conseiller communautaire CAVEM
- M. Bertora - Président de la CAVEM
- M. Rouvier - Conseiller communautaire C.A. Dracénoise
- M. Chabert – Conseiller communautaire CAVEM
- M. Broglio - Vice-Président de la CAVEM

Etaient excusés :

- M. Masquelier - Vice-Président de la CAVEM
- M. Boudoube - Vice-Président de la CAVEM
- M. Galliano - Vice-Président de la C.A. Dracénoise
- Mme Marcy - Vice-Présidente de la C.A. Dracénoise
- M. Alemagna - Vice-Président de la C.A. Dracénoise
- M. Huet - Vice-Président de la C.C. du Pays de Fayence

Assistaient également à la séance

- M. Viteau – Directeur de l'AREVE
- M. Gasc – Inspecteur divisionnaire des Finances Publics, comptable du GIP
- M. Lyan – Directeur technique de l'AREVE
- Mme Morsetti – DGA de la C.A. Dracénoise
- M. Marquié – Chargé de mission pros AREVE
- M. Dupont – Conseiller Info Energie AREVE
- M. Bonato - Conseiller Info Energie AREVE
- M. Cornillac – Directeur adjoint de la COFOR

Le quorum étant atteint, M. Chabert, Président de l'AREVE, ouvre la séance à 15h15.

Délibération n°1

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE – ANNEE 2017

Diffusion en préambule du spot « Rénover c'est gagner » destiné à la présentation des plateformes de la Rénovation aux particuliers résidant en PACA. Ce petit film fait partie d'une campagne de communication régionale en préparation.

M Lyan présente ensuite le rapport d'activité et les résultats obtenus en 2017, en insistant sur l'ouverture tardive de l'antenne Dracénoise, la mise en place d'outils innovants et une action de terrain qui commence à porter ses fruits.

Il précise la difficulté pour un service public d'obtenir un suivi de son action, les propriétaires accompagnés étant souvent réticents à informer la structure des suites qu'ils donnent à nos conseils.

Les membres de l'Assemblée Générale prennent acte du rapport d'activité 2017

Délibération n°2

COMPTES ANNUELS – ANNEE 2017

M. Gasc rappelle que les outils financiers et comptables de l'AREVE n'ont été disponibles qu'à l'été 2017, alors que l'AREVE avait démarré son activité en janvier, ce qui a généré des difficultés dans la gestion comptable de l'année.

Par ailleurs, une part importante des subventions ayant été versée très tardivement dans l'année, l'AREVE n'a pas pu honorer une partie de ses engagements financiers envers la CAVEM, sommes qui correspondent à la mise à disposition de 2 agents à temps complet.

Le résultat bénéficiaire de 120.433 € doit donc être relativisé car il y a une charge de 98.642 € non inscrite en 2017. Ces engagements seront tenus mais étalés dans le temps.

A ce titre, M Bertora rappelle que le Bureau de la CAVEM a voté, à son initiative, une reconnaissance de ces difficultés et un soutien officiel de la collectivité, et que l'AREVE a demandé, et obtenu, auprès du Trésor Public, un étalement de cette dette sur l'année 2018.

Après mise en délibéré, les membres de l'Assemblée Générale valident à l'unanimité le compte financier 2017 de l'AREVE.

Délibération n° 3

BUDGET PREVISIONNEL – ANNEE 2018

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR

M Viteau précise que le financement de l'ADEME, notifié dans le cadre de l'Appel à projet ADEME/Région de 2015, et qui représente en 2018 près de 30% du budget, se termine cette année. Il indique également que la part de financement conditionnée à un nombre de travaux réalisés, ne sera très probablement pas versée du fait de résultats inférieurs aux objectifs fixés dans l'Appel à projet.

M. Viteau informe les membres de l'Assemblée Générale de la consultation nationale en cours (Plan de Rénovation énergétique) qui doit entre autres objectifs définir les modalités de pérennité financière du service public de la rénovation énergétique, dont l'AREVE est un des exemples.

Il est convenu qu'après connaissance des orientations nationales, les présidents des EPCI membres de l'AREVE se réunissent pour étudier ensemble les orientations futures permettant de pérenniser ce service public sur le territoire.

Après mise en délibéré, les membres de l'Assemblée Générale prennent acte du rapport de l'ordonnateur et valident le budget prévisionnel 2018 de l'AREVE.

Délibération n°4

PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIVITE – ANNEE 2018

M Lyan présente le programme d'animation prévisionnel 2018, orienté sur une consolidation des actions 2017 (animations plus nombreuses sur le territoire, usage du drone, multiplication des permanences), un renforcement des liens avec les opérateurs des PIG sur le territoire.

Après mise en délibéré, les membres de l'Assemblée Générale valident à l'unanimité le programme d'activité 2018 de l'AREVE.

Délibération n°5

PROGRAMME EUROPEEN Horizon 2020 – Services intégrés de rénovation de logements Candidature de l'AREVE en tant que partenaire du consortium régional

M Viteau présente la candidature de l'AREVE au programme européen H 2020 « Integrated home renovation services », en partenariat avec les plateformes de Marseille et Pays d'Aix, l'ADEME, le Conseil Régional, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et Envirobat.

Il précise qu'à ce jour le porteur de projet n'est pas défini et que cette candidature est liée à la mise en place d'une structure candidate, qui devra nécessairement disposer de la pérennité financière et du soutien de la Région PACA et / ou de l'ADEME pour déposer une candidature recevable, la solidité financière étant un des critères de sélection.

Suite à cet exposé, les membres de l'Assemblée Générale autorisent, à l'unanimité, l'AREVE à se porter candidate, en tant que membre d'un consortium en cours de constitution ou comme simple partenaire du consortium et autorisent son Président, ou son représentant, à engager les partenariats et à signer les conventions afférentes à ce projet.

Délibération n°6

ACQUISITION D'UN OUTIL NUMERIQUE

M Viteau expose la nécessité pour l'AREVE de disposer d'un environnement numérique collaboratif d'information, de conseil, de mise en relation et de projets.

Un tel outil - dénommé Beluga - a été développé par le cluster régional Envirobat BDM et a été déployé sur les autres plateformes régionales.

Le coût d'acquisition de l'outil est fixé à 15.983,79 € HT pour l'année. Le contrat est annuel.

La licence pour une année supplémentaire est fixée à 4.495, 37 € HT.

Ainsi, compte tenu de la valeur technique de l'offre proposée par Beluga-PTRE, de son adéquation aux besoins de l'AREVE, de son déploiement régional en cours, de sa capacité à servir de support à un

projet européen et d'un montant d'acquisition ne rendant pas obligatoire les procédures de publicité dans le cadre des procédures de marché public, l'acquisition de cet outil est soumise à l'Assemblée Générale

Les membres de l'Assemblée générale autorisent, à l'unanimité, l'acquisition de l'outil numérique Beluga-PTRE par l'AREVE sans procédure de publicité.

Délibération n°7

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

L'AREVE souhaite poursuivre le partenariat engagé avec la CMAR PACA.

Une convention jointe fixe les obligations et les missions des deux parties.

L'AREVE subventionne une partie des missions à hauteur de 40.000 € pour l'année 2018.

Après mise en délibéré, les membres de l'Assemblée Générale valident à l'unanimité la poursuite du partenariat entre l'AREVE et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale PACA, autorisent le Président à signer la convention jointe et autorisent le versement de la subvention au montant fixé.

Délibération n°8

RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES DU VAR

L'AREVE souhaite poursuivre le partenariat engagé avec la COFOR – Agence des Politiques Energétiques du Var.

Une convention jointe fixe les obligations et les missions des deux parties.

L'AREVE subventionne une partie des missions à hauteur de 20.000 € pour l'année 2018.

Après mise en délibéré, les membres de l'Assemblée Générale valident, à l'unanimité des votants, la poursuite du partenariat entre l'AREVE et la COFOR – Agence des Politiques Energétiques du Var, autorisent le Président à signer la convention jointe et autorisent le versement de la subvention au montant fixé.

Monsieur Broglio, président de la COFOR, ne participe pas au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est clôturée à 17h30.

Le Président



Areve
Agence de Rénovation Energétique Var Est
Tél. 0 808 800 083
Mail : contact@areve83.fr
Siret 130 023 104 00016